

Management

>> Bulletin de paie

>> L'AUTEUR

Jean-Pierre KIEFFER

Président de la commission Droit du travail du SNVEL

Nouveaux codes APE

Depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les codes APE (activité principale exercée) ont été modifiés. Il convient de mettre à jour les bulletins de paie.

Le code APE fait partie des mentions obligatoires qui doivent figurer sur le bulletin de paie. Il est donc important d'être informé de toute modification de ce code. La mention d'un code APE erroné est punie au même titre que l'absence de ce code sur le bulletin de paie (jusqu'à 450 euros d'amende par bulletin de paie erroné).

Les codes APE des entreprises découlent de la nomenclature d'activité française (NAF). Cette nomenclature a été totalement révisée depuis le 1^{er} janvier 2008. Ainsi, les codes APE ont également fait l'objet de modifications.

7500Z

Le nouveau code qui s'applique aux cabinets et cliniques vétérinaires n'est plus 852Z mais est devenu 7500Z.

Pour les déclarations administratives relatives à l'année 2007 et qui sont effectuées à partir du 1^{er} janvier 2008, il faut continuer à utiliser le code NAF en vigueur en 2007. Seules les déclarations portant sur les années ultérieures devront faire référence au nouveau code NAF 2008. ■

**SNVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.*